

**Semaine du 17 au 21 juillet 2023**

## **RESTAURATION DE LA NATURE – Le Parlement européen adopte un mandat de négociation pour la restauration de la nature**

Le 12 juillet, lors d'une séance plénière du Parlement européen tenue à Strasbourg, les députés européens ont voté en faveur d'un mandat de négociation concernant la proposition de règlement sur la restauration de la nature, avec 336 voix pour et 300 voix contre.

L'équipe de rapporteurs du Parlement européen a obtenu l'approbation de l'assemblée pour entamer des négociations en trilogues avec le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne. Le texte adopté, que vous trouverez [ici](#), représente la position que le Parlement européen défendra lors de ces négociations qui devraient commencer dès le 19 juillet.

Le texte voté par le Parlement européen appelle à prendre en considération la situation particulière des régions ultrapériphériques et les besoins spécifiques en termes de mesures adaptées pour ces régions. Les RUP françaises demeureront exclues de son champ d'application.

A l'occasion du vote du texte, le Parlement européen s'est positionné en faveur d'un réexamen de la politique commerciale de l'Union européenne en exigeant l'introduction de clauses « miroirs » dans les différents accords commerciaux. Cette demande vise à assurer un équilibre entre les objectifs de protection de la nature sans pour autant que les producteurs européens se trouvent dans une situation de concurrence déloyale face à l'import.

Enfin, le mandat de négociation du Parlement soutient que le financement pour la mise en œuvre du règlement ne soit pas prélevé sur les crédits de la Politique agricole commune (PAC), de la Politique commune de la pêche (PCP), ni d'autres sources de financement de l'agriculture ou de la pêche.

## **ACCORDS COMMERCIAUX UE-AUSTRALIE – Une poursuite des négociations malgré de nombreux points de divergences**

De nouvelles négociations entre l'Union européenne et l'Australie se sont déroulées la semaine dernière. Les échanges se sont cristallisés sur les questions relatives aux quotas sucriers ainsi qu'aux

indications géographiques. Cinq ans après leur ouverture, les négociations commerciales n'ont donc pour l'instant pas abouti.

En effet, l'Union européenne souhaite avoir accès aux minéraux essentiels de l'Australie tandis que cette dernière sollicite l'accès aux marchés agricoles européens. Une attention particulière est portée sur les quotas de bœuf, de sucre, des moutons et de vin ainsi que les indications géographiques comme le champagne.

Alors que le Premier ministre australien, Anthony Albanese, a rappelé à ses homologues français et allemands lors du sommet de l'OTAN la détermination de l'Australie à trouver un accord, la porte-parole pour le commerce et l'agriculture de la Commission européenne, Miriam Garcia Ferrer, a regretté l'impossibilité de conclure, à ce stade, les négociations commerciales.

La présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, a pour sa part déclaré vouloir renforcer et diversifier les liens économiques entre l'Europe et l'Australie afin de faire face aux tensions croissantes avec la Chine. Les négociations reprendront au plus tôt en août.

## **CARAÏBE - La Commission des Lois du Sénat appelle à une attention renforcée envers les territoires français de la Caraïbe**

La commission des Lois du Sénat a publié le 12 juillet dernier un rapport d'information intitulé « Guadeloupe, Martinique, Saint-Barthélemy et Saint Martin : quatre territoires de la République dans la Caraïbe » afin d'évaluer leur situation institutionnelle, administrative, judiciaire et sécuritaire.

Les rapporteurs soulignent la nécessité de prendre en compte leur spécificité caribéenne. Ils soulignent la méfiance persistante des habitants de la région envers l'État, alimentée selon eux par les conséquences de la traite négrière, de l'esclavage et du scandale du chlordécone. Malgré cela, le rapport relève la volonté de ces territoires de demeurer ancrés dans la République, avec une importance notable des missions de sécurité et de justice dans un contexte de situation sécuritaire souvent dégradée. Le rapport recommande particulièrement l'accroissement des moyens des forces de sécurité intérieure, notamment maritimes et aériens, ainsi qu'une coopération renforcée avec les pays voisins.

En ce qui concerne le système judiciaire, les rapporteurs soulignent la nécessité de rénover les infrastructures judiciaires vétustes et de renforcer les effectifs afin de faire face à l'activité pénale croissante. Ils suggèrent également d'envisager la création d'un tribunal judiciaire à part entière à Saint-Martin.

La commission des Lois insiste sur l'importance d'accroître l'insertion de ces territoires dans leur environnement régional. Elle propose une meilleure participation des collectivités antillaises aux organisations de coopération régionales et la création d'un poste de conseiller diplomatique pour les préfets de Martinique et de Guadeloupe. Elle encourage également le développement de partenariats et de coopérations avec les îles avoisinantes dans des domaines tels que la gestion des catastrophes naturelles.

En ce qui concerne l'action publique locale, les rapporteurs soulignent la faiblesse des ressources financières et de l'ingénierie des collectivités antillaises, ce qui limite leur capacité d'action. Ils recommandent un renforcement de la formation locale, la création d'un institut régional d'administration et l'utilisation des programmes de formation existants afin d'améliorer les compétences des fonctionnaires locaux.

Enfin, la commission des lois indique l'importance d'adapter les référentiels nationaux aux réalités locales, appelant par ailleurs à l'objectif de restauration des capacités financières locales. Elle souligne notamment les enjeux liés à l'eau en Guadeloupe, au vieillissement en Martinique, au logement à Saint-Barthélemy et à la reconstruction à Saint-Martin après le passage de l'ouragan Irma.

En somme, la commission des Lois du Sénat appelle à une attention renforcée envers les territoires français de la Caraïbe, en tenant compte de leurs spécificités et de leur environnement caribéen. La commission a publié une liste 35 propositions ainsi qu'un résumé du rapport que vous pourrez retrouver [ici](#).

## **CIOM – Le Comité Interministériel des Outre-mer aura finalement lieu ce mardi 18 juillet**

La tenue du Comité Interministériel des Outre-mer (CIOM), prévue initialement le jeudi 6 juillet, a été reportée au 18 juillet 2023, notamment en raison de l'actualité marquée par les émeutes urbaines. Cette réunion, présidée par la Première ministre Elisabeth Borne, a pour objectif de coordonner l'action de l'État dans les territoires ultramarins.

Le CIOM est un dispositif gouvernemental visant à définir des priorités et à assurer l'avancement des dossiers concernant les Outre-mer. Il réunit les concernés ainsi que les représentants de leurs administrations.

La tenue d'un nouveau CIOM avait été annoncée en avril dernier par la Première ministre. Les élus locaux des territoires ultramarins ont été consultés dans le cadre de déplacements ministériels, afin de recueillir leurs attentes et leurs préoccupations. Plus de 2000 remontées d'informations ont été collectées, mais les parlementaires d'Outre-mer déplorent de ne pas avoir été associés à cette démarche.

Bien que les problématiques liées à la vie chère, à la gestion de l'eau, au logement, aux transports ou à la continuité territoriale seront sans doute abordées, les thématiques du CIOM n'ont pas été rendues publiques.

Des élus, parmi lesquels le président à la Délégation aux Outre-mer de l'Assemblée nationale, Davy Rimane, ont souligné l'importance des attentes des territoires ultramarins et annoncé une mobilisation si les résultats du CIOM s'avéraient décevants.

## **AGENDA DE LA SEMAINE**

**Semaine du 17 juillet au 21 juillet 2023**

### **Lundi 17 juillet**

#### **Commission & Conseil**

- Sommet UE-CELAC, Bruxelles.

#### **Parlement européen**

- Commission de l'Environnement, 15h-17h

### **Mardi 18 juillet**

#### **Parlement européen**

- Commission de l'Environnement, 10h-18h30
  - Evaluation scientifique du glyphosate
- Commission de la Pêche, 9h-12h30
  - Mise en œuvre du règlement portant organisation commune des marchés dans le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture – règlement (UE) n°1379/2013

### **Mercredi 19 juillet**

#### **Parlement européen**

- Commission de l'Agriculture et du Développement rural, 9h-11h45
  - Conclusion de l'accord libre échange entre l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande
  - Indications géographiques de l'Union européenne pour les vins, les boissons spiritueuses et les produits agricoles, et régimes de qualité pour les produits agricoles, modifiant les règlements (UE) n° 1308/2013, (UE) 2017/1001 et (UE) 2019/787 et abrogeant le règlement (UE) n° 1151/2012
- Commission du Développement régional, 9h-12h30

- Commission du Commerce international, 15h30-18h30
  - Perspectives pour les relations commerciales UE-Amérique latine après le sommet UE-CELAC des 17 et 18 juillet 2023.

Assemblée nationale :

- Commission des affaires européennes, à partir de 13h45
  - Rapport d'information sur l'économie circulaire (M. Pierrick Berteloot et Mme Félicie Gérard, rapporteurs d'information)
- Délégation aux Outre-mer, à partir de 14h
  - Présentation des conclusions de la mission d'information sur l'autonomie énergétique des Outre-mer (MM. Davy Rimane et Jean-Hugues Ratenon, rapporteurs)

**Jeudi 19 juillet**

Assemblée nationale :

- Commission d'enquête sur les causes de l'incapacité de la France à atteindre les objectifs des plans successifs de maîtrise des impacts des produits phytosanitaires sur la santé humaine et environnementale et notamment sur les conditions de l'exercice des missions des autorités publiques en charge de la sécurité sanitaire
  - 9h Table ronde sur la contamination des sols par les pesticides
- Commission d'enquête sur le coût de la vie dans les collectivités territoriales régies par les articles 73 et 74 de la Constitution
  - 14h30 Examen du rapport suivi d'un vote, à huis clos.